

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2026.

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 2

Quorum : 15

Secrétaire de séance :

Brigitte CALDERONE

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA – Max FREY – Marjorie MINUTOLO – Gilbert CARPENTIER – Diane LAMOTTE – Guillaume BEAUMOND – Viviane NAUDIN – Pierre-Yves CHABAUD – Martine DALLEST – Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN – Anne-Marie VIET – Philippe BELTRANDO – Marina HOCQUET – Marc VANDEVOIR – Brigitte CALDERONE – Christine LE GALL – Nathalie NAISSANT – Sébastien ZOYO – Cyril BOSSELUT – Nicolas IMPAGNATIELLO – Ludovic COQUILLAT – Virginie DELEAU – Alexandre DE PALMA – Patrice ENSARGUEX – Yannick GUSSE – Aline SORINI.

Procurations : Evelyne DOMANICO à Pierre-Yves CHABAUD - Laurent DIAS à Nathalie NAISSANT

ABSENTS (Excusés) : Théau FOURNET

N° DELIB_12_2026

Objet : Règlement de la manifestation « Printemps des commerçants » et de sa tombola

Rapporteur : Ludovic Coquillat

La commune de Roquefort-La Bédoule organise chaque année maintenant « Le Printemps des commerçants » en partenariat avec l'A.C.A.P.L., association loi 1901 des commerçants du village.

L'objectif est de soutenir et dynamiser le commerce de proximité durant un trimestre. L'opération se déroule dès le 1^{er} jour du Printemps et se termine avec lui.

Elle comprend diverses manifestations qui ponctuent cette période et peuvent évoluer au fil des années.

2 manifestations sont pérennes :

- L'édition d'une carte de fidélité valable durant toute la manifestation, chez les commerçants du village participants à l'opération.
- Le tirage au sort de ces cartes de fidélité complétées, par sélection à l'aveugle dans l'urne, attribuant 3 lots ou plus.

L'opération a connu un grand succès l'an passé. Aussi, il est nécessaire de l'encadrer par un règlement précisant les modalités d'organisation, d'inscription, de dotation.

Ce règlement a été conçu en parfaite collaboration avec l'A.C.A.P.L., certains commerçants indépendants ainsi que le partenaire principal de l'opération la C.E.P.A.C.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : ADOPTE le règlement de la manifestation « Le Printemps des commerçants » organisé en partenariat avec l'A.C.A.P.L. association loi 1901 annexé à la délibération.

Art. 2 : AUTORISE le tirage au sort de la tombola liée à la complétude de la carte de fidélité, en présence d'un huissier de justice.

Art. 3 : AUTORISE la commune de Roquefort-La Bédoule à offrir le 1^{er} lot de la tombola prévue en clôture de la manifestation.

Art. 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce règlement et tout autre document permettant l'organisation de cet évènement.

Pour : 28 (Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI - COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 13 avril 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

La Secrétaire de séance
Brigitte CALDERONE

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260422-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-04-2026

Publication le : 22-04-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA